



PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 186 - NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction du groupe hospitalier Robert Debré

Arrêté N °2013318-0022 - Arrêté de délégation de signature GH Robert Debré pour Mme DECOOPMAN	1
Arrêté N °2013322-0018 - Arrêté de délégation de signature du directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Est Parisien en matière de marchés publics	5
Arrêté N °2013322-0019 - Arrêté ANDRHD2013110001 portant délégation de signature du Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris	7
Arrêté N °2013322-0024 - Arrêté de délégation de signature SLS- LRB 18-11-13	11
Arrêté N °2013322-0027 - Arrêté de délégation de signature du directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Saint- Louis - Laroboisière- Fernand Widal en matière de marchés publics	17
Arrêté N °2013323-0008 - Arrêté de délégation de signature de la directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Sud en matière de marchés publics	20
Arrêté N °2013323-0009 - Arrêté de délégation de signature du directeur de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé en matière de marchés publics	23
Arrêté N °2013323-0010 - Arrêté de délégation de signature de la directrice d'ACHAT en matière de marchés publics	27
Arrêté N °2013323-0011 - Arrêté de délégation de signature de la directrice d'ACHAT	31
Arrêté N °2013323-0015 - Arrêté de délégation de signature du directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Pitié- Salpêtrière - Charles Foix en matière de marchés publics	34
Arrêté N °2013323-0016 - Arrêté de délégation de signature de la directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Henri Mondor en matière de marchés publics	36
Arrêté N °2013324-0006 - Arrêté de délégation de signature du directeur du groupe hospitalier Hôpital Universitaire Necker- Enfants Malades en matière de marchés publics	39
Arrêté N °2013324-0007 - Arrêté de délégation de signature du directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile de France Ouest en matière de marchés publics	41
Arrêté N °2013324-0008 - Arrêté de délégation de signature de la directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ouest en matière de marchés publics	44

Arrêté N °2013324-0008 - Arrêté de délégation de signature de la directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ouest en matière de marchés publics	46
Arrêté N °2013325-0003 - mise à jour arrêté de délégation de signature (nomination Mr HIRSCH Martin)	48
Arrêté N °2013325-0004 - mise à jour arrêté de délégation signature de tous les actes relatifs aux marchés	53

75 - Centre Hospitalier Sainte Anne

Décision N °2013245-0010 - Délégation particulière à la Direction des Achats et de la Logistique	56
--	----

Préfecture de l'Essonne

Décision N °2013296-0026 - DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE	59
---	----

- **Madame Marion LOPEZ**, Adjointe à la Directrice des affaires médicales, de la qualité gestion des risques et des relations avec les usagers.
- **Monsieur Ladislas KARSENTY**, Adjoint à la Directrice des finances, chargé des recettes ;
- **Monsieur Arnaud FLANQUART**, Directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers ;
- **Monsieur Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique ;
- **Madame Sophie DERAMAT**, Adjointe au directeur des investissements et du service technique, chargée des travaux, maintenance et sécurité ;
- **Madame Stéphanie DEFRENNE**, Adjointe au directeur des investissements et du service technique, chargée des équipements et du biomédical ;
- **Monsieur Guillaume ECKERLEIN**, Directeur de la logistique, de l'Organisation, des Achats et du Développement Durable ;
- **Monsieur Richard FIZAINÉ**, Adjoint au directeur de la logistique, de l'Organisation, des Achats et du Développement Durable ;
- **Madame Laurence CHARTIER**, Responsable de l'économat à la direction de la logistique, de l'Organisation, des Achats et du Développement Durable ;
- **Madame Aurélie MORETTI**, Chargée de l'EPRD et du Contrôle de gestion à la Direction des Finances, du Contrôle de Gestion et de la Recherche Clinique ;
- **Madame Fabienne BEFFY**, Responsable Cellule Recherche clinique à la Direction des Finances, du Contrôle de Gestion et de la Recherche Clinique ;
- **Madame Marie-Anne BOSSY**, Attachée d'Administration Hospitalière, responsable du département des relations sociales et des conditions de travail à la direction des ressources humaines
- **Madame Martine TRANCHE**, Attachée d'Administration Hospitalière, chargée des relations avec les usagers ;
- **Madame Magali CESBRON**, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Ressources Humaines.

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 2013164-0005 est abrogé

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris ».

Fait à Kremlin Bicêtre, le 19 novembre 2013

Christine WELTY
Directrice des Hôpitaux Universitaires
Paris - Sud



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013323-0009

signé par
Directeur de l'agence générale des équipements et produits de santé

le 19 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du directeur
de l'Agence Générale des Equipements et
Produits de Santé en matière de marchés
publics

Arrêté de délégation de signature n°2013-

Le directeur de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé
Ecole de Chirurgie

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la décision de la directrice générale n°2011-0053 DG du 09 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n°2012018-0008 modifiant l'arrêté directeurial n°2011-0054 DG du 09 mai 2011 portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n°2011-0068 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de l'Agence Générale des équipements et produits de santé – Ecole de Chirurgie,

Vu l'arrêté directeurial n°2011-0309 DG du 16 décembre 2011 portant nomination du directeur de l'Agence des Equipements et Produits de Santé,

Vu l'arrêté directeurial n°2013-319-0008 DG du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- **Madame Elisabeth AOUN, Directrice des Achats,**
- **Monsieur Nicolas LALLEMAND, Adjoint à la Directrice des Achats,**
- **Madame Catherine HUYNH-VAN-PHUONG, Directeur Adjoint, chargé des Affaires Economiques et Financières,**
- **Monsieur Sébastien KRAÛTH, Directeur Adjoint, chargé des Ressources Humaines, de la Stratégie et des Affaires Médicales**

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- **Monsieur Ahmed RAOUI, coordonnateur administratif de la Direction des Achats**
- **Madame Odile CISSOKO, responsable administrative du secteur équipements**

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E et l'article 1-A de l'arrêté de délégation de signature n°2013-319-0008 DG du 15 novembre 2013 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n°2012 153-0011 du 1^{er} juin 2012 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au «Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile de France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police».

Fait à Paris, le 19 novembre 2013

Michaël COHEN,



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013323-0010

signé par
Directeur des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

le 19 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature de la
directrice d'ACHAT en matière de marchés
publics

Arrêté de délégation de signature n°

La directrice du pôle d'intérêt commun Achats Centraux Hôteliers, Alimentaires et Technologiques,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011-0054 DG portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013-319-0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée à Madame Christelle CHOÏ, en vue de signer, au nom de la Directrice et en son absence, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents suivant en vue de :

a) procéder aux opérations d'ouverture des plis contenant les candidatures et les offres relatives aux appels d'offres (visées aux articles 58 et 61 du code des marchés publics) et procéder aux opérations d'ouverture de plis, candidatures et offres relatives aux marchés négociés (réalisées en application de l'article 65), mises en concurrence adaptées (réalisées en application de l'article 30 du code des marchés publics), ainsi qu'aux autres procédures formalisées prévues par le code des marchés publics, à l'exception des concours ;

- **Service Fournitures et Equipements en Hôtellerie et Restauration :**

*Madame Françoise RYCKEBOER
Monsieur Jean-Pierre JACOB
Madame Françoise SWISURA
Madame Anne-Marie SEJALON
Madame Marine LE BRIS
Madame Nadège RAMJANE
Monsieur José VENTADOUR
Monsieur Amar GUEDRI
Madame Sabrina HADREB
Madame Sophie HIEU*

- **Service Prestations de service :**

Madame Christelle CHOÏ
Monsieur Sébastien RICHEUX
Madame Servane JEHANNOT de PENQUER
Madame Anaïs HAGEL
Madame Anna-Maria JAREMA
Madame Marie RIGAL
Madame Astou ANNICETTE
Monsieur Raphaël LOVATO
Monsieur Samir GADRI

- **Service de Management des Marchés Informatiques et Télécommunications**

Monsieur Michel FEUGAS
Monsieur Pascal-Pierre PONSON-SACQUARD
Madame Stéphanie AUMONT
Monsieur Nicolas LE THEPOT
Madame Sarah BEDHIAF
Madame Wassila BOUDOUDOU

- **Service de Management des Marchés de Travaux**

Madame Chrystelle DOLMEN
Madame Véronique DALLE
Monsieur Ersin DELIKAYA
Madame Myriam CHAKOURI

b) procéder aux éliminations des candidatures prononcées en application de l'article 52 II du Code des Marchés Publics.

- **Service Fournitures et Equipements en Hôtellerie et Restauration :**

Madame Françoise RYCKEBOER
Monsieur Jean-Pierre JACOB
Madame Françoise SWISURA
Madame Anne-Marie SEJALON

- **Service Prestations de service :**

Madame Christelle CHOÏ
Monsieur Sébastien RICHEUX

- **Service de Management des Marchés Informatiques et Télécommunications**

Monsieur Michel FEUGAS
Monsieur Pascal-Pierre PONSON-SACQUARD

- **Service de Management des Marchés de Travaux**

Madame Chrystelle DOLMEN

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande des fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-B et 1-E de l'arrêté de délégation de signature n° 2011-0073 DG du 9 mai 2011 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 2013995-0013 du 23 octobre 2013 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 19 novembre 2013

Aude BOILLEY-RAYROLES



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013323-0011

signé par
Directeur des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

le 19 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature de la
directrice d'ACHAT

Arrêté n°

**La directrice du pôle d'intérêt commun Achats Centraux Hôteliers,
Alimentaires et Technologiques,**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, R.6143-38, R.6147-1, R.6147-2, R.6147-5, et R.6147-10,

Vu la loi n° 86.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la décision de la directrice générale n°2011-0053 DG du 09 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0054 DG du 09 mai 2011 portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0067 relatif aux missions et à l'organisation du pôle d'intérêt commun ACHAT

Vu l'arrêté directorial n° 2013-318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs d'hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patient ».

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

Madame Christelle CHOÏ, adjointe à la directrice,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions pour les matières énumérées à l'arrêté directorial n° 2013-318-0006 du 14 novembre 2013.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 2013122-0010 du 02 mai 2013 est abrogé.

ARTICLE 3 : La directrice du pôle d'intérêt commun ACHAT, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 19 novembre 2013

Aude BOILLEY-RAYROLES



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013323-0015

signé par
Directeur du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière Charles Foix

le 19 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du directeur
du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires
Pitié- Salpêtrière - Charles Foix en matière de
marchés publics



Arrêté de délégation de signature n° 2013 -

Le directeur des Hôpitaux Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRÊTE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- **Edith BENMANSOUR**, Directrice des Finances du Groupe Hospitalier

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- **Marianne BENSARD**, Directrice du site Charles Foix
- **Muriel BROSSARD-LAHMY**, Directrice des Services Economiques et Logistiques
- **Florence BIENTZ**, Directrice des Services Economiques et Logistiques Adjointe
- **Stéphanie FORTE**, Adjointe à la Directrice du site Charles Foix
- **Didier MARCELIN**, Ingénieur, Directeur de l'Investissement
- **Pascal SOUBIGOU**, Ingénieur, Directeur des Equipements
- **Philippe BOULOGNE**, Ingénieur, Directeur des Systèmes d'information
- **Laurent LE GUEDART**, Ingénieur, Directeur des Travaux
- **Marthe BRETHE**, Attaché d'Administration
- **Jorge FERREIRA**, Adjoint des Cadres Hospitaliers

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 2013274-0002 du 01/10/2013 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris ».

Fait à Paris, le 19 novembre 2013

Serge MOREL



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013323-0016

signé par
Directeur du groupe hospitalier Henri Mondor Albert Chenevier Emile Roux Joffre-
Dupuytren Georges Clémenceau

le 19 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature de la
directrice du groupe hospitalier Hôpitaux
Universitaires Henri Mondor en matière de
marchés publics

Arrêté de délégation de signature n°

La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 2013-319-0008 DG du 15 novembre 2013 modifié portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- **Monsieur Joel Alexandre, directeur d'hôpital hors classe**
- **Monsieur Christophe Chailloleau, directeur des systèmes d'information**
- **Monsieur Benoît Sevcik, directeur d'hôpital hors classe**
- **Madame Isabelle Burkhard, directrice d'hôpital hors classe**
- **Madame Estelle Plan, directrice d'hôpital hors classe**
- **Monsieur Marc Pommier, ingénieur général**

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- **Madame Julie Favrolles, ingénieur en chef**
- **Madame Marie-Annick Liger, attachée d'administration hospitalière,**
- **Madame Laura Martinez, ingénieur en chef**
- **Monsieur Pascal Fournier, adjoint des cadres hospitaliers.**

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n°2013-319-0008 DG du 15 novembre 2013 conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : l'arrêté n° 2013 244-0004 en date du 01 septembre 2013 de la Directrice du groupe hospitalier Albert Chenevier-Henri Mondor-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Créteil, le 19 novembre 2013

Martine ORIO



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013324-0006

signé par
Directeur du groupe hospitalier Necker Enfants malades

le 20 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du directeur
du groupe hospitalier Hôpital Universitaire
Necker- Enfants Malades en matière de
marchés publics

Arrêté de délégation de signature n° 2013 -

Le directeur de l'hôpital universitaire Necker-Enfants Malades,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- Madame Laure Boquet, Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, par intérim de la Direction des Affaires Médicales,
- Madame Sylvie Escalon, Adjointe au directeur, Directrice adjointe chargée de la Direction de la Stratégie et des Projets,
- Madame Sophie Lepand, Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines,
- Madame Sophie Kerambellec, Ingénieur chargée par intérim de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable,
- Madame Elaine Sujol-Chieze, Directrice adjointe chargée de la Direction de la Qualité et des Relations avec les Usagers,
- Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements.

ARTICLE 2 : délégation de signature est donnée aux agents suivants, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire des marchés supérieurs à 10 000 euros ainsi que de la signature des marchés correspondants :

- en cas d'absence ou d'empêchement de Sophie Kerambellec, Madame Béatrice Astié-Duthois, Attachée d'administration hospitalière ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent Villard, Madame Nathalie Serfas, Ingénieur biomédical, et Madame Isabelle Joye, Adjoint des cadres hospitaliers.

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 2013274-0013 du 1^{er} octobre 2013 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris ».

Fait à Paris, le 20 novembre 2013

Vincent-Nicolas Delpech



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013324-0007

signé par
Directeur du groupe hospitalier Raymond Poincaré Berck Ambroise Paré Sainte Périne

le 20 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du directeur
du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires
Paris Ile de France Ouest en matière de
marchés publics

Arrêté de délégation de signature n°

Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 2013-319-0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- Monsieur Didier CAZEJUST, directeur du site de Raymond Poincaré,
- Madame Isabelle DUFOUR, directrice des affaires médicales et de la stratégie et directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Madame Anne LESTIENNE, directrice des affaires financières, de l'investissement et de la recherche,
- Madame Christiane MONTANELLI, directrice de la qualité, gestion des risques, sécurité générale.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché, des ordres de services, des bons de commande, des avenants et des décisions de poursuivre.

- Monsieur Benyounes BELHANINI, ingénieur,
- Monsieur Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information.
- Monsieur Mourad GHOMARI, ingénieur, directeur des équipements,
- Monsieur Jérémy LECLERT, ingénieur, adjoint au directeur des systèmes d'information.
- Monsieur Thierry MARTIN, directeur des travaux et de la maintenance
- Madame Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière, responsable de la cellule des marchés,

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- Madame Brigitte MARTEL, attachée d'administration hospitalière, directrice du site de l'hôpital maritime de Berck (exclusivement pour le site de Berck).
- Madame Peggy VUILLIN, attachée d'administration hospitalière, responsable du personnel de l'hôpital maritime de Berck (exclusivement pour le site de Berck).
- Monsieur Patrice MADEJ, technicien supérieur hospitalier (exclusivement pour le site de Berck et les travaux urgents et imprévus TUI).
- Madame Marie-Anne POUTRIN, cadre supérieur de santé (exclusivement pour le site de Berck).

ARTICLE 4 : La présente délégation s'applique à la commande de fourniture, services et travaux mentionnés à l'article 1-E et 1-F (pour les besoins de l'hôpital maritime de Berck) de l'arrêté directeurial 2013-319-0008 du 15 novembre 2013 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 5 : L'arrêté de délégation de signature n° 2013298-0006 du 25 octobre 2013 est abrogé.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Paris ».

Fait à Boulogne-Billancourt, le 20 novembre 2013

Jean-Michel PÉAN



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013324-0008

signé par
Directeur du groupe hospitalier Hôpital européen Georges Pompidou Corentin- Celton
Vaugirard

le 20 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature de la
directrice du groupe hospitalier Hôpitaux
Universitaires Paris Ouest en matière de
marchés publics

Arrêté de délégation de signature n° 2013 -

Le directeur du groupe hospitalier
Corentin-Celton – Hôpital Européen Georges Pompidou – Vaugirard Gabriel Pallez
(Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- **Madame Isabelle LECLERC**, Directeur d'hôpital
- **Madame Anne HGOBURU**, Directeur d'hôpital
- **Madame Antoinette CESARI**, Directeur d'hôpital

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- **Monsieur Serge VERDIER**, Ingénieur Général

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- **Madame Murielle CLAREBOUT-DELAULNE**, Attaché d'administration hospitalière
- **Madame Louisiane SCHINDLER**, Adjoint des cadres hospitaliers
- **Madame Ann-Sophie GAZEL**, Adjoint des cadres hospitaliers

ARTICLE 4 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 5 : L'arrêté de délégation de signature n° 2013238-0012 du 26 août 2013 est abrogé.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris ».

Fait à Paris, le 20 novembre 2013

Anne COSTA



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013324-0008

signé par
Directeur du groupe hospitalier Hôpital européen Georges Pompidou Corentin- Celton
Vaugirard

le 20 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature de la
directrice du groupe hospitalier Hôpitaux
Universitaires Paris Ouest en matière de
marchés publics

Arrêté de délégation de signature n° 2013 -

Le directeur du groupe hospitalier
Corentin-Celton – Hôpital Européen Georges Pompidou – Vaugirard Gabriel Pallez
(Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- **Madame Isabelle LECLERC**, Directeur d'hôpital
- **Madame Anne HGOBURU**, Directeur d'hôpital
- **Madame Antoinette CESARI**, Directeur d'hôpital

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- **Monsieur Serge VERDIER**, Ingénieur Général

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- **Madame Murielle CLAREBOUT-DELAULNE**, Attaché d'administration hospitalière
- **Madame Louisiane SCHINDLER**, Adjoint des cadres hospitaliers
- **Madame Ann-Sophie GAZEL**, Adjoint des cadres hospitaliers

ARTICLE 4 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 5 : L'arrêté de délégation de signature n° 2013238-0012 du 26 août 2013 est abrogé.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris ».

Fait à Paris, le 20 novembre 2013

Anne COSTA



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013325-0003

signé par
Directeur du groupe hospitalier Avicenne Jean Verdier René Muret

le 21 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

mise à jour arrêté de délégation de signature
(nomination Mr HIRSCH Martin)

Arrêté de délégation de signature
au titre de l'article R.6147-10 du code de la santé publique

Arrêté n° 2013-00010

La directrice du groupe hospitalier Avicenne-Jean Verdier-René Muret,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, L.6147-6, R.6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 Novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 20122114-0001 du 1^{er} Août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 31 Juillet, 1^{er} et 8 Août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance publique hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à **M. Frédéric ESPENEL**, adjoint à la directrice du groupe hospitalier, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique DE WILDE tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Avicenne – Jean-Verdier – René Muret, dans le champ d'attribution déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à **Mme MARION BOUSQUIÉ**, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes A, B à l'exception du B 30°, 39° et 40°, C 8°, F 4° et 7°, G 1°, 2° et 6°, H 4° et 5° dans le champ de ses attributions et de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion BOUSQUIÉ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- Mme Emilie LEBEE, directrice adjointe
- M. Gérard SAINCRIT, attaché d'administration hospitalière
- Mme Michèle MALTERRE, attachée d'administration hospitalière
- Mme Sabine CAGNON, chargée de mission.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à **Mme Laure WALLON**, directrice adjointe chargée de la stratégie, du personnel médical et de la recherche à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 8°, 2°, 6°, 10° à 28°, G 30° à 32°, H 4° et 5° dans le champ de ses attributions et de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure WALLON, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles elle-même reçoit délégation, à :

- Mme Marianne FOY, attachée d'administration hospitalière

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à **M. Timothée MANTZ** Directeur Adjoint, chargé des finances et du contrôle de gestion à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 6°, C 8°, 9°, 10°, 13° et 14°, F 3°, G 4° et 5°, H 2° et 4° dans le champ de ses attributions, de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Timothée MANTZ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- Mme Krystelle BAUTA, chargée de mission

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée à **M. Olivier VILAIN**, ingénieur chargé des investissements et de la maintenance, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 2°, 3°, 4°, 7° et 15°, D 7° et H 4° et dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier VILAIN, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- M. Karim TABET, ingénieur
- M. Arsène LOLLICHON, ingénieur
- M. Pascal TOULY, ingénieur

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à **M. Dominique TROUVÉ**, directeur adjoint chargé du système d'information, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 2° et 5°, H 4° dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique TROUVÉ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- M. Jean-Pierre DE MICHIEL, ingénieur

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée à **Mme Aline COUDRAY**, directrice adjointe chargée des services économiques, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 2°, 7°, 11° et 15°, D 7°, E 2°, H 4° dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Aline COUDRAY**, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles elle-même reçoit délégation, à :

- **M. Jean-Marc LAZARDEUX**, attaché d'administration hospitalière
- **Mme Patricia PERROT**, adjoint des cadres hospitaliers
- **M. Bernard SERMANSON**, adjoint des cadres hospitaliers
- **M. Marcel RATIER**, technicien supérieur hospitalier

ARTICLE 8 : Délégation de signature est donnée à **Mme Sylvie LARIVEN**, directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes F 1°, 2° et 5°, H 3° et 4° dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sylvie LARIVEN**, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et H 3° spécialement pour les formalités de dépôt de plainte à :

- **M. Pascal TELLE**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne
- **M. Daniel NABOR**, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne
- **M. José MONTESINOS**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier
- **M. Philippe ROBIN**, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier
- **M. Abdelkrim SOUALEM**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital René Muret

ARTICLE 9 : Délégation de signature est donnée à **M. Daniel CHICHE**, directeur de l'hôpital Jean-Verdier, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 3° et 7°, H 1°, 3° et 4° et I dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé.

En cas d'absence de **M. Daniel CHICHE**, délégation est donnée, pour les matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital Jean-Verdier, pendant ladite période d'intérim.

ARTICLE 10 : Délégation de signature est donnée à **M. Pierre MALHERBE**, directeur de l'hôpital René-Muret, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 3° et 7°, H 1°, 3° et 4° et I dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé.

En cas d'absence de **M. Pierre MALHERBE**, délégation est donnée, pour les matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital René Muret, pendant ladite période d'intérim.

ARTICLE 11 : Conformément à l'article 3 de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé, délégation de signature est donnée pour les matières énumérées aux paragraphes A à K, dans le cadre du service de garde administrative et exclusivement en cas d'urgence ou de nécessité, à :

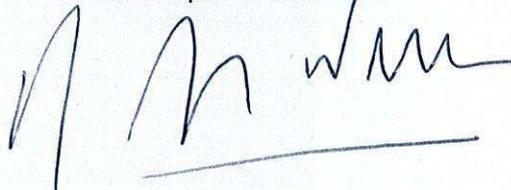
- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature identifiés aux articles précédents du présent arrêté
- **Mme Annick DUPIN**, directrice adjointe figurant en annexe II de l'arrêté n° 2011-0072 susvisé mentionnant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier sans y être affecté pour leurs fonctions principales
- **M. Jean-Luc GIBELIN**, Directeur Adjoint
- **Mme Aurélie NEAU**, Directrice Adjointe
- **M. Pascal PINGEON**, ingénieur
- **M. Laurent BELLANGER**, cadre supérieur de santé
- **M. Jacques COURTOIS**, cadre supérieur de santé
- **Mme Monique LE HEBEL**, cadre supérieure de santé
- **Mme Brigitte SEGUIN**, cadre supérieure de santé
- **Mme Christine NABOR-MOSSOT**, assistante socio-éducative
- **Mme Evelyne TRILLARD-LOURIMI**, assistante médico-administrative
- **Mme Christine DUFEAL**, adjoint des cadres hospitaliers
- **Mme Dalila FLICI**, adjointe des cadres hospitaliers
- **Mme Françoise GAILLARD**, adjointe des cadres hospitaliers
- **Mme Shanti LOSCO**, adjointe des cadres hospitaliers
- **Mme Françoise BUET**, adjoint des cadres hospitaliers
- **Mme Brigitte WOILLEZ**, cadre supérieur de santé
- **Mme Colette BERNARDOU**, cadre supérieur de santé

ARTICLE 15 : L'arrêté n° 2013170-0009 du 10 Octobre 2013 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 16 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris.

Fait à Bobigny, le 21 Novembre 2013

La Directrice du groupe hospitalier Avicenne,
Jean-Verdier, René-Muret
Dominique DE WILDE





PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013325-0004

signé par
Directeur du groupe hospitalier Avicenne Jean Verdier René Muret

le 21 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

mise à jour arrêté de délégation signature de
tous les actes relatifs aux marchés

**Arrêté de délégation de signature de tous les actes relatifs
à la passation et à l'exécution des marchés publics**

Arrêté n° 2013-006

La directrice du groupe hospitalier Avicenne -Jean-Verdier-René-Muret,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG modifié du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2012 2114-0001 du 1^{er} Août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP

Vu l'arrêté directeurial n° 2013-319-0008 DG du 15 Novembre 2013 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance-publique – hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer au nom de Mme Dominique DE WILDE, directrice du groupe hospitalier Avicenne-Jean Verdier-René Muret tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics,

- M. Frédéric ESPENEL, adjoint à la directrice du groupe hospitalier et directeur de l'hôpital Avicenne
- M. Daniel CHICHE, directeur de l'hôpital Jean Verdier
- M. Pierre MALHERBE, directeur de l'hôpital René Muret
- Mme Aurélie NEAU, directrice adjointe, chargée des services économiques et de la logistique
- Mme Sylvie LARIVEN, directrice adjointe, chargée de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers
- Mme Marion BOUSQUIE, directrice adjointe, chargée des ressources humaines
- Mme Emilie LEBEE, adjointe à la directrice, chargée des ressources humaines
- Mme Laure WALLON, directrice adjointe, chargée de la stratégie, du personnel médical et de la recherche
- M. Timothée MANTZ, directeur adjoint, chargé des finances et du contrôle de gestion.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom de Mme DE WILDE, directrice du groupe hospitalier Avicenne-Jean Verdier-René Muret, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- M. Olivier VILAIN, ingénieur, chargé des investissements et de la maintenance
- M. Karim TABET, ingénieur
- Mme Françoise GAILLARD, adjointe des cadres hospitaliers
- M. Jean-Marc LAZARDEUX, attaché d'administration hospitalière
- M. Marcel RATIER, technicien supérieur hospitalier
- M. Bernard SERMANSON, adjoint des cadres hospitaliers
- Mme Patricia PERROT, adjoint des cadres hospitaliers

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n° 2013-319-0008 DG susvisé et conformément à l'arrêté n° 2006-0314 DG modifié du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n°2013-005 du 19 Juin 2013 de la directrice du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris-Seine Saint-Denis est abrogé.

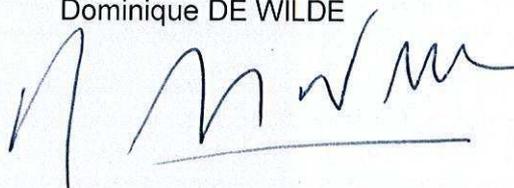
ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Bobigny, le 21 Novembre 2013

La directrice du groupe hospitalier

Avicenne-Jean-Verdier-René-Muret

Dominique DE WILDE





PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2013245-0010

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

75 - Centre Hospitalier Sainte Anne

Délégation particulière à la Direction des
Achats et de la Logistique



Centre hospitalier Sainte-Anne

Délégation de signature - Délégation particulière à la Direction des Achats et de la Logistique

Le Directeur du centre hospitalier Sainte-Anne,

Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R 6143-38

Décide :

Article 1^{er}. – Une délégation permanente est donnée à Monsieur Christian MAUPPIN, Directeur adjoint chargé de la Direction des Achats et de la Logistique et, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- pièces contractuelles des marchés publics, contrats et conventions,
- bons de commande,
- attestations de services faits.

Selon la procédure « composition, fonctionnement et rôle de la Commission d'appel d'offres » (article 4.53), les marchés sont signés par le directeur adjoint chargé de la Direction des Achats de la Logistique et, en son absence, les marchés sont signés, selon la délégation générale de signature, par le l'adjoint au Directeur, ou le Directeur Adjoint chargé de la Direction des Affaires Juridiques, des Usagers, de la Qualité, de la Communication et de la CHT ou par le Directeur Adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines.

Article 2. – Une délégation permanente est donnée à madame Sophie RODRIGUES AAH,, monsieur Philippe BENET, TSH, et à Madame Brigitte DRAY ,Adjoint des cadres hospitaliers à l'effet de signer au nom du directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- bons de commande courants urgents,
- attestations de services faits,
- les désignations de porteurs de carte d'achats.

Article 3. – Une délégation permanente est donnée à Monsieur Didier CORSIN, à l'effet de signer au nom du directeur :

- bons d'avance de caisse,
- bons de consultations externes.

Article 4. – Une délégation permanente est donnée à Monsieur Patrick DUPONT, Ingénieur Logisticien, et en son absence à Madame Mélanie DENIS, TSH à l'UCP, et en son absence Noémie DENIS, Agent de Maîtrise à l'UCP, à l'effet de signer au nom du directeur :

- bons de commande pour les dépenses alimentaires et des magasins
- Attestations de services pour les dépenses alimentaires et des magasins

Article 6 – La présente délégation prend effet au 2 juillet 2012 et remplace celle du 20 avril 2011 (Délégation particulière au Pôle Logistique).

Article 7. - La présente délégation sera notifiée pour information à Monsieur le Président du conseil de surveillance, Monsieur le Délégué territorial de Paris, Monsieur le Président de la commission médicale d'établissement, Monsieur le Trésorier Principal, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.



Article 8. - La présente délégation fera l'objet d'un affichage et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

Christian MAUPPIN
Directeur adjoint chargé de la
Direction des Achats et
de la Logistique

Philippe BENET
TSH à la Direction des achats

Sophie RODRIGUES
AAH à la Direction des achats

Brigitte DRAY
ACH à la direction des Achats

Didier CORSIN
Adjoint des Cadres Hospitaliers à
la Direction des achats

Patrick DUPONT
Ingénieur logisticien

Mélanie DENIS
TSH à l'UCP

Noémie DENIS
Diététicienne
à l'UCP



PREFECTURE PARIS

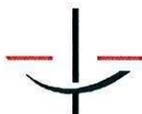
Décision n ° 2013296-0026

**signé par
Premier président et Procureur général**

le 23 Octobre 2013

Préfecture de l'Essonne

DECISION PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE



DÉCISION

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
POUR LA CERTIFICATION DES ETATS RECAPITULATIFS
DES FACTURES DES PRESTATAIRES ADMIS AU CIRCUIT SIMPLIFIE D'EXECUTION DE LA
DEPENSE POUR CERTAINS FRAIS DE JUSTICE

Le premier président de la cour d'appel de Paris,

Le procureur général près ladite cour,

Vu l'article D. 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu le décret n° NOR JUSB1007492D du 8 avril 2010 portant nomination de Monsieur Jacques Degrandi aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret n° NOR JUSA1000671D du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur François Falletti aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Paris ;

Vu la circulaire de la direction des services judiciaires en date du 19 mars 2012 (SJ.12.86/OFJ4-19-03-2012) relative à la mise en place d'un circuit simplifié d'exécution de la dépense concernant certains frais de justice ;

DECIDENT :

Article 1^{er} - Délégation conjointe de leur signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer la certification des états récapitulatifs des prestataires admis au circuit simplifié d'exécution de la dépenses pour certains frais de justice, à savoir :

Bouygues, SFR, Amecs, Azur Intégration, Elektron, Forectec, Midi-System, SGME, Deveryware, Azur Génétique, IGNA, Lat Lumtox.

FF H

Article 2 - Les contrôles opérés par les juridictions sur les prestations sélectionnées sont conformes à ceux opérés dans le cadre de l'article R 225 du code de procédure pénale.

Article 3 - La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au Ministère de la Justice qui la fera parvenir au contrôleur budgétaire comptable ministériel.

Article 4 - Le premier président et le procureur général sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux délégataires désignés ci-dessous et affichée dans les locaux de la cour d'appel et publiée dans le recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.



François Falletti



Jacques Degrandi

Annexe 1 - Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Paris pour signer la certification des états récapitulatifs des prestataires admis au circuit simplifié de l'exécution de la dépense de certains frais de justice :

COUR D'APPEL	JURIDICTION	Fonctionnaire titulaire		Fonctionnaire suppléant		Adresse structurelle dédiée
		Nom - Prénom	Qualité	Nom - Prénom	Qualité	
PARIS	TGI BOBIGNY	EMILE Estelle	GEC	LESTRADE Françoise	DG	fj-circuitsimplifie.tgi-bobigny@justice.fr
PARIS	CA PARIS	AHDJOU DJ Dalila	GEC	GUICHERD Séverine	GEC	fj-circuitsimplifie.ca-paris@justice.fr
PARIS	CA PARIS	--	--	BRONDANI Gaëlle	GEC	fj-circuitsimplifie.ca-paris@justice.fr
PARIS	TGI MEAUX	ROSAT Bernard	DG	FLOCH Sophie	GEC	fj-circuitsimplifie.tgi-meaux@justice.fr
PARIS	TGI CRETEIL	AMELIN Marion	GEC	CROS Marie-Jeanne	DG	fj-circuitsimplifie.tgi-creteil@justice.fr
PARIS	TGI MELUN	DUMAS Elodie	GEC	FULCHIRON Martine	DG	fj-circuitsimplifie.tgi-melun@justice.fr
PARIS	TGI FONTAINEBLEAU	LEGRAND Jocelyne	DG	MONTOYA Sylvie	B	fj-circuitsimplifie.tgi-fontainebleau@justice.fr
PARIS	TGI SENS	HOUGUENADE Virginie	DG	FRANCISCO Delphine	B	fj-circuitsimplifie.tgi-sens@justice.fr
PARIS	TGI PARIS Parquet	RAYNAUD Danièle	GEC	DOLAIN Jacques	B	fj-circuitsimplifie.tgi-pr-paris@justice.fr
PARIS	TGI AUXERRE	LEGRAS Annette	DG	PUISSANT Patricia	AA	fj-circuitsimplifie.tgi-auxerre@justice.fr
PARIS	TGI EVRY	STAVIN Maryline	GEC	BEGUIN Geneviève	DG	fj-circuitsimplifie.tgi-evry@justice.fr

FF 14